


Comment puis-je identifier les références dans mon document Microsoft® Word?






Lorsque vous rédigez un document Word, vous pouvez identifier les références jurisprudentielles incluses dans votre texte. Ce faisant, les références apparaissent comme des hyperliens sur lesquels vous pouvez cliquer pour voir les décisions dans la fenêtre de recherche. De plus, les codes signalétiques QuickCITE® sont ajoutés aux références pour vous aider à déterminer le statut de la décision.

Remarque : Si Quicklaw® pour Microsoft® Office reconnaît une référence, mais ne trouve pas une correspondance exacte dans Quicklaw (pour des raisons de formatage ou d'orthographe, par exemple), cette icône  s'affiche à côté de la référence. En cliquant sur l'icône, vous pourrez consulter Quicklaw pour trouver le document QuickCITE® auquel se rapporte votre référence.

Attention : Cette fonction peut ne pas fonctionner dans les documents Word de plus de 10 Mo.

Pour identifier des références jurisprudentielles dans votre document :

1. Cliquez sur l'onglet LexisNexis®.
2. À partir de la section **Citation Tools** du ruban, cliquez sur le bouton **Get Cited Docs**. La fenêtre de recherche s'affiche et présente la décision associée à la première référence dans votre document.
3. Procédez à l'une ou l'autre des étapes facultatives suivantes :

Option	Description
Pour voir une décision que vous citez	Cliquez sur l'hyperlien. La fenêtre de recherche s'ouvre du côté droit de votre document et la décision en question s'affiche.
Pour voir le relevé QuickCITE® lié à la référence jurisprudentielle	Cliquez sur le code signalétique à côté de l'hyperlien. Les codes suivants peuvent vous aider à déterminer le statut de la décision : <ul style="list-style-type: none"> Attention : Traitement négatif Attention : Traitement négatif possible Traitement positif Traitement ou historique neutre Informations relatives aux références jurisprudentielles sont disponibles.
Pour restaurer l'apparence normale des références (sans les hyperliens)	Cliquez de nouveau sur le bouton Get Cited Docs .

Remarque :

- Une fois que vous avez sauvegardé et fermé votre document Word, tous les hyperliens et codes signalétiques sont effacés du document. Lorsque vous ouvrez le document de nouveau, il vous faudra cliquer sur le bouton **Get Cited Docs** de nouveau pour réactiver les liens. Puisque les codes signalétiques QuickCITE peuvent changer en tout temps selon les décisions rendues, il vaut mieux réactiver les liens chaque fois que le document est ouvert.
- Les références jurisprudentielles ne sont pas toutes accompagnées d'un code signalétique QuickCITE qui précise comment une instance subséquente a fait référence à une décision antérieure et l'incidence sur cette dernière. Il est possible qu'une décision n'ait jamais été considérée négativement ou positivement par une autre cour. De plus, une décision peut avoir été rendue récemment et, par conséquent, ne pas encore avoir été citée par un juge. Dans ces cas, la décision existe, mais n'est associée à aucun traitement dans QuickCITE.
- Les frais d'utilisation normaux s'appliquent aux relevés QuickCITE obtenus.



LexisNexis®

www.lexisnexis.ca/quicklaw-pour-microsoft-office | 1-800-387-0899